



*Une Fondation, une nouvelle Forme de Citoyenneté, une Nation*

# **R A P P O R T**

**Recrudescence des actes de violence et de cruauté :  
la Fondasyon Je Klere (FJKL) appelle les responsables de l'Etat  
à favoriser la création d'un climat propice à un nouveau départ**

**6 Février 2020**

**Recrudescence des actes de violence et de cruauté :**  
**la Fondasyon Je Klere (FJKL) appelle les responsables de l'Etat**  
**à favoriser la création d'un climat propice à un nouveau départ.**

**Introduction**

1. **La Fondasyon Je Klere (FJKL)** note une multiplication des actes de violence et de cruauté à travers le pays. Des actes de cruauté sont commis tous les jours frappant toutes les couches de la population. Nos routes sont dangereuses. Les usagers y sont exposés à des actes de vols, de viols et d'assassinats.
2. Le pays n'est pas dirigé. Il ressemble à un navire abandonné par son capitaine.
3. Le Président de la République, Jovenel MOISE, seul à bord, concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Il est dépassé par les événements. Les institutions et les forces vives de la Nation sont aux aguets.
4. Le pays est plongé dans un Etat d'exception sans bornes et sans limites. L'incapacité des responsables à faire face à cette nouvelle réalité enhardit les groupes armés qui prennent de l'ampleur et démontrent leur capacité à mettre l'Etat à genoux. La voie de la répression politique choisie par le pouvoir par l'utilisation de gangs armés et l'instrumentalisation de la justice peuvent-elles apporter à la crise la solution que le peuple haïtien attend ?

**I.- La justice réduite au silence**

5. La FJKL constate une augmentation d'actes d'agression, d'assassinat frappant le monde judiciaire à travers des décès tragiques de magistrats, avocats, huissier, policiers sans oublier les attaques contre des tribunaux comme en témoignent les cas suivants :
  - 1) **Assassinat du juge Lucius ANTOINE;**
6. Le 7 janvier 2020, Lucius ANTOINE, juge de Paix de la commune de Ganthier affecté à l'annexe de Fonds-Parisien (ANCIEN juge de paix de la commune de Delmas), est tué par des individus armés non identifiés, à Tabarre 52, dans les parages de la base de la *Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants* (BLTS). Malgré les indices laissant croire qu'il s'agit d'un assassinat ciblé qui impliquerait des proches du juge, l'enquête n'évolue pas. Aucune interpellation, aucune arrestation n'a été jusqu'ici opérée.

## **2) Assassinat de Me Peggy Rosevaldo LOUIS JACQUES**

7. Le 16 janvier 2020, Me. Peggy Rosevaldo LOUIS JACQUES avocat au Barreau de Port au Prince est tué par balles. Ce meurtre a eu lieu plus précisément à Martissant, à la ruelle Sénégal aux environs de 8 heures PM, alors que la victime était au volant de sa voiture.

## **3) Assassinat de l'huissier Bob DOLCINE**

8. Le 31 décembre 2019, des bandits armés ont fait deux victimes dans les rangs du personnel judiciaire et policier. Il s'agit de l'huissier Bob DOLCINE tué par balles dans les locaux logeant le *Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince* et d'un policier grièvement blessé lors de l'opération conduite par la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) dans la zone; ce dernier a succombé à ses blessures à l'hôpital.

## **4) Situation générale dans la zone du Palais de justice de Port-au-Prince**

9. C'est devenu la norme à l'avenue Harry Truman, des jeunes hommes, femmes et même des enfants, lourdement armés créent la panique sans inquiétude. Les bandits exhibent des armes de grand calibre et imposent leur loi en tirant dans toutes les directions. Pas un jour sans dénombrer au moins un cas de meurtre, de blessés par balles, de kidnapping, de passants rançonnés lors des opérations de gangs armés. Des individus armés qui ne sont pas nécessairement membres de gangs profitent de la situation de sécurité délétère du pays pour commettre des actions sur les citoyens-nes. La population est aux abois, les autorités policières demeurent impuissantes face à la détérioration du climat sécuritaire.
10. Dans l'après-midi du 28 août 2019, des individus lourdement armés ont attaqué des sapeurs-pompiers au Bicentenaire dans les parages du *Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince*. Le conducteur du camion des sapeurs-pompiers identifié sous le nom de Jean Frantz dit Fanfan âgé de 36 ans, est tué sur le champ après avoir reçu un projectile au niveau du cou. Les sapeurs-pompiers ont été pris en otage sous les tirs nourris et ciblés de ces individus.
11. Plusieurs institutions publiques ont déjà été délocalisées. Citons entre autres le *Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement* (BMPAD), *l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique* (IHSI), *les Archives Nationales d'Haïti* (ANH) *le Centre de Techniques de Planification et d'Economie Appliquée* (CTPEA), une entité de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH).

### **4.1) Le Parquet de Port-au-Prince**

12. Le Parquet de Port-au-Prince qui a pour mission de veiller à l'application de la loi au nom du respect des intérêts fondamentaux de la société offre le spectacle navrant d'une institution où perdure une pratique de vols de corps du délit depuis plusieurs années. Cette pratique se renforce avec le climat actuel.

## **Cas de cambriolage au Parquet de Port-au-Prince**

13. Le commissaire du gouvernement, Me. Jacques LAFONTANT, a confirmé que sous son administration, en deux occasions, des individus non identifiés ont emporté plusieurs corps du délit. *Les 30 septembre et 31 décembre 2019*, d'importantes pertes en corps du délit ont été enregistrées : argent, drogues, parfums, armes à feu, pneus, fer, bijoux, têtes de bétail et autres, qui sont des éléments matériels liés à différentes arrestations réalisées par le parquet et la police.
14. Le Commis-greffier principal du Parquet contacté dans le cadre du présent rapport fait savoir qu'il est difficile de préciser exactement le nombre de corps du délit qui ont disparu dans le dépôt du greffe. C'est de temps en temps qu'il observe la disparition d'un élément. Il est donc clair que le dépôt du greffe du Parquet ne fait pas l'objet d'inventaires ni de contrôle.
15. Les responsables du Parquet (Commissaire du Gouvernement et commis-greffier) ne sont pas en mesure de montrer les constats des juges de Paix dressés à l'occasion des vols occasionnant des pertes en corps du délit. C'est dire que l'action publique n'est jamais mise en mouvement pour ces infractions qui sont, peut-être, considérées comme normales.

### **4.2) Cas de cambriolage aux Cabinets d'instruction et au Décanat**

16. La disparition de Corps du délit se fait aussi au niveau des cabinets d'instruction.
17. Le doyen du Tribunal de Première Instance (TPI) Me. Bernard SAINVIL ainsi que les juges Merlan BELABRE et Chavannes ETIENNE ont confirmé, à titre d'exemples, que leurs bureaux ont respectivement enregistré des pertes de corps du délit ou encore ont été saccagés.
18. *Le 13 septembre 2019*, le greffier du magistrat Chavannes ETIENNE a constaté que les tiroirs de son classeur sont sens dessus dessous. Ce Magistrat enquête particulièrement sur le dossier du massacre de La Saline.
19. Le Cabinet du juge Merlan BELABRE a été cambriolé. Le juge lui-même a confirmé que son bureau a été effectivement cassé. Des corps du délit qui s'y trouvaient ont disparu, notamment une arme à feu et une somme d'argent de *mille cinq cent vingt-cinq* (1.525) gourdes. Il faut rappeler ici que le juge Belabre travaille sur le dossier de kidnapping impliquant le sénateur Garcia DELVA dont il sollicite la levée de son immunité parlementaire et travaille également sur le dossier du Ministère Public contre les responsables de la *Société Générale d'Haïti* (SOGENER).
20. En *janvier 2020*, le doyen Bernard SAINVIL a vu disparaître dans son bureau *cinq millions de gourdes* (5, 000 000.00) gourdes gardés dans le dossier de l'ex-député Arnel BELIZAIRE.

21. Le Doyen se dédouane de toute responsabilité dans la disparition des enveloppes constituant les corps du délit. Il dit qu'il était en référé lorsque le greffier venait déposer les enveloppes dans son bureau et c'est par la suite que le greffier lui a annoncé que trois (3) des sept (7) enveloppes qu'il avait déposées dans les tiroirs des bureaux du doyen ont disparu. Ces trois (3) enveloppes contenaient de l'argent comme corps du délit.
22. Questionné pour savoir pourquoi des corps du délit se trouvent dans son bureau, le doyen a expliqué que c'est juste pour des raisons de sécurité que les greffiers ont pris l'habitude de venir déposer leurs dossiers dans son bureau. Il a précisé qu'on a tenté de scier la manche du coffre-fort anti-feu où sont stockés des corps du délit.
23. *Le 7 janvier 2020*, le commissaire du gouvernement, Me Jacques LAFONTANT, a indiqué qu'il s'est entretenu avec le doyen Bernard SAINVIL en vue de monter une commission mixte d'enquête dans l'objectif de faire la lumière sur cette pratique de disparition des corps du délit dans les différents bureaux logeant le parquet et le Tribunal.
24. Le Commissaire du Gouvernement et le Commis-Greffier regrettent que la police soit dépassée par l'insécurité qui gangrène la zone où se situe le parquet.
25. En plus des problèmes de sécurité relevés dans la zone du Parquet, il faut signaler des cas de corruption au niveau de l'administration dudit parquet qui sont, tout au moins, tolérés. A titre d'exemple, le tarif pour des services de légalisation des pièces est fixé à *cinquante* (50) gourdes, mais des justiciables payent jusqu'à cinq mille gourdes (5,000.00) gourdes pour le service sans aucune intervention du chef du Parquet pour sanctionner les corrompus et mettre de l'ordre.
26. Il y a lieu de se demander quelle est la véritable mission du Parquet de Port-au-Prince si elle ne peut pas RECHERCHER les infractions, IDENTIFIER les auteurs et les POURSUIVRE dans l'enceinte même dudit parquet.

## II.- Escadrons de la mort, violence entre gangs armés et assassinats ciblés

27. **La Fondasyon Je Klere (FJKL)** observe que pendant cette période il y a eu des cas qui s'apparentent à des pratiques de groupes d'escadrons de la mort, de la violence entre gangs armés ou des assassinats ciblés. **Un escadron de la mort, on le sait, est une forme de terrorisme d'État** : un groupe armé ou toute personne chargée de mettre en œuvre la politique de répression décidée par ou avec l'accord tacite des plus hauts échelons du pouvoir leur garantissant l'impunité officielle. Les cas suivants sont de nature à confirmer cette thèse :

## Carrefour Marassa

28. La situation qui a prévalu au Carrefour Marassa, dans la Commune de la Croix-Des-Bouquets, dans la période de "**Pays lock**" est une forme d'exploitation de gangs armés à des fins politiques. Des groupes armés conscientisés par des activistes de l'opposition se présentent comme des révolutionnaires luttant contre le système. En réplique, d'autres groupes supportés par le pouvoir se sont opposés aux groupes qui bloquaient le carrefour et qui se sont laissé aller à des dérives en multipliant des actes de violence sur les usagers de cette voie publique. Des individus se mettent à voler, piller, rançonner, briser les vitres des véhicules sous couvert de la lutte contre le système. A ce stade, le pouvoir, profitant de l'impopularité du mouvement auprès de la population, a pu l'infiltrer pour le contrôler à travers d'autres groupes armés ou parfois en utilisant ces mêmes groupes armés.
29. Selon des riverains, à Carrefour Marassa, un ancien agent intérimaire sous la présidence de Joseph Michel MARTELLY - Johnny SIMON, normalien de formation - et Etzer Dorléans coordonnaient les groupes proches du pouvoir; et ce, après avoir abandonné le camp de l'opposition au cours de l'opération « *levée de barricades* » lancée par le pouvoir avec le support de groupes armés. Johnny SIMON, semble-t-il, rêve de revenir à la tête de la Mairie de la Croix-Des-Bouquets comme agent intérimaire.
30. Après plusieurs grandes manifestations tenues les 2, 3, 4 et 5 novembre 2019 au Carrefour Marassa en particulier et en général à la Croix-des-Bouquets, dans la soirée du 5 novembre 2019, des individus non identifiés ont tiré sur la maison de l'ingénieur Jean SONDY FRANÇOIS à Santo 23. Considéré comme un militant influent dans le mouvement "**Pays lock**", il dit avoir reçu le 6 novembre 2019, un appel téléphonique du Palais National ; et le 7 novembre 2019, Johnny SIMON et Maxime AUGUSTIN (commissaire du gouvernement de la juridiction de la Croix-des-Bouquets), sont venus lui proposer *dix millions* (10,000.000) de gourdes et deux (2) véhicules tout-terrain afin d'étouffer le mouvement à Carrefour Marassa. C'est suite à cette offre qu'il (François) a appris que Johnny SIMON avait reçu *trois millions* (3,000.000) de gourdes et *deux* (2) armes dites "manche longue" pour casser le mouvement à Carrefour Marassa.
31. Les personnes rencontrées sur place font la différence entre des gangs armés opérant à la Croix-Des-Bouquets - lesquels sont situés à Raquette (Rakèt), Rémy et Nouailles - et des bases politiques également armées telles que la *base Galaxy*, la base *Tèt de Mò* et la base *Bèl Mwayen*.
32. Raquette et Rémy sont séparés par le Lycée de la Croix-des-Bouquets. Ces zones sont dirigées respectivement par **Ti Papy** et **Sévère JOSEPH fonctionnant avec une autre identité, celle de Stivenson JOSEPH**. Ti Papy est actuellement en prison. Il a été arrêté par le commissaire Maxime Augustin pour agression verbale sur la personne du commissaire et détention illégale d'armes à feu. Il s'est présenté au parquet pour exiger la libération d'un proche que le commissaire avait refusé de libérer.

33. *400 Mawozo* est présenté comme le gang le plus dangereux à la Croix-des-Bouquets. Ce gang situé à Lasserre (Drouillard-route Texas), est dirigé par le chef de gang Wilson JOSEPH alias **Lanmò san jou**.
34. Le gouvernement utilise une stratégie d'affrontement entre les gangs pour prendre le contrôle de la zone. Des gangs armés qui se rallient au pouvoir reçoivent argent, armes et munitions aux dires des riverains. C'est le cas du chef de gang à Carrefour Shada, **Chen Mechan**, qui entretiendrait des relations avec la première dame de la République, Madame Martine MOISE. Il attaque toutes les manifestations qui tentent de passer par Carrefour Shada. Un autre gang proche du pouvoir est celui de Nouailles dirigé par un agent de police parlementaire, le nommé Yvenert REMY, très proche de Adeler CORIELUS alias Bob Anel.
35. Dans ces affrontements entre gangs, les bandits **Sonson LEVEL** et **Machemal (AC)** sont tués dans leur fief à Santo 15 et 17.
36. A Carrefour Shada le chef de gang **Chen Mechan**, réputé très proche du pouvoir en place est celui qui a tué le chef du *Corridor Djo* et dont il a exhibé la tête sur les réseaux sociaux.
37. L'enquête révèle qu'il y a un lien entre ce qui se passe à la Croix-des-Bouquets et Cité Soleil parce que les gangs sont liés entre eux. Ainsi, le gang de la zone de Rémy est allié au gang de Belecourt, (Cité Soleil) et le chef de gang Iscard ANDRICE alias **Ti Ougan** (tué le 29 novembre 2019 par Joseph ORINVIL alias Ti Joseph dans son fief à Boston, Cité Soleil), fut l'allié du gang de Raquette à la Croix-des-Bouquets.
38. Il y a, en fait, trois catégories de gangs à la Croix-des-Bouquets. **Gang de l'opposition - gang du pouvoir - et gang neutre qui n'est ni attaché au pouvoir ni allié à l'opposition**. A titre d'exemples, le gang de **Chen Mechan** est proche du pouvoir et aurait une relation étroite avec la femme du président, Madame Martine MOISE. Ce gang a reçu de l'argent du gouvernement toutes les deux semaines pendant l'opération « *levée de barricades* » et contrôle des zones comme Shada, Croix-des-Missions en partie, Carrefour Marin, Anba Zanmann et Bas Santo.
39. Toujours selon des riverains, la deuxième catégorie est proche de l'opposition. C'est le cas du gang *Tèt de Mò* dirigé par Etzer DORLEANS et Johnny SIMON. En clair, Etzer et Johnny sont des mercenaires, ils jouent dans les deux camps (Opposition et Pouvoir).
40. A Lilavois 10, des riverains indiquent que le groupe de **Ti Blan** et **Ti Bonm** est sous le contrôle de Rony COLIN. La bande de ces messieurs exige chaque jour de l'argent des chauffeurs de transport en commun. Plusieurs chauffeurs ont été passés à tabac quand ils refusaient de donner de l'argent à ces individus. Il est même arrivé une fois où un chauffeur a été tué par le fait qu'il avait refusé de leur verser de l'argent. Contacté, à ce sujet, par la FJKL, le maire Rony COLIN nie tout rapport avec les gangs armés.

41. Selon les informations recueillies, l'émissaire du gouvernement auprès des gangs de la commune de Croix-des-Bouquets est le nommé Adeler CORRIELUS alias Bob ANEL. C'est lui qui a négocié avec **Etzer** et **Johnny** pour l'enlèvement des barricades à Carrefour Marassa. Etzer et Johnny, initialement étaient dans le camp de l'opposition et ont changé de camp chemin faisant.
42. Le groupe *400 Mawozo* faisant partie de la troisième catégorie est dirigé par Wilson JOSEPH alias **Lanmò San Jou**, et est basé à Papaye dans la localité de Lasserre/Fonds Parisien. 400 Mawozo est un gang très dangereux à Croix-des-Bouquets. A plusieurs reprises, il a attaqué le véhicule du commissaire du gouvernement de ladite commune. Lors du mouvement de **Pays lock**, ce gang a profité pour s'infiltrer dans le mouvement en érigeant des barricades pour mieux rançonner les gens et les entreprises.
43. Le gang **Kokobe**, établi à Santo 15-17, a perdu deux soldats le 2 décembre 2019 ; ils ont été tués par une patrouille de police suite aux cris de la population aux abois et fatiguée du mal subi de ces bandits. Certains propriétaires d'entreprises entre Santo 15 et 17, avance un témoin, ont même donné de l'argent aux policiers de cette patrouille pour les encourager à exécuter ces deux membres du gang **Kokobe** le plus rapidement possible.
44. Les riverains ont déploré le fait que certains policiers se sont associés avec des gangs pour tirer sur d'autres gangs proches de l'opposition dans le cadre de l'opération de « *levée de barricades* » par le pouvoir en place.
45. Le *16 décembre 2019*, suite aux informations relayées dans certains médias et sur les réseaux sociaux concernant l'assassinat de plusieurs jeunes à Carrefour Marassa dont Jameson et Mardoché A.C et l'arrestation d'un autre prétendument citoyen américain, les enquêteurs de la FJKL sont retournés sur les lieux.
46. La FJKL confirme l'arrestation de Wiloy SAINJOIE qui a été arrêté par la police le mardi 10 décembre 2019 vers les 9 heures du soir. Il était à bord d'une voiture Chevrolet (ASTRA) immatriculée TP 69015. Au moment de son arrestation il était accompagné de deux autres personnes qui se sont enfuies. Sainjoie n'est pas en mesure de dire aux enquêteurs si ses compagnons sont vivants ou non. Il a dit avoir entendu des coups de feu, ajoutant que les policiers n'ont pas poursuivi ses deux compagnons lorsqu'ils se sont échappés. Sainjoie a comparu au parquet de la Croix-des-Bouquets le 13 décembre 2019 à 1h12 de l'après-midi et a été mis en état de mandat de dépôt.
47. Les informations recueillies sur place par la FJKL permettent d'affirmer que les deux personnes qui avaient fui lors de l'arrestation de Sainjoie ne sont pas mortes contrairement aux informations véhiculées sur les réseaux sociaux.



## Croix-des-Bouquets et les graves évènements du 3 février 2020

48. Le *lundi 3 février 2020*, le nommé Jean Adeler CORRIELIUS connu sous le nom de Bob Anel a été cité par le maire Rony COLIN à comparaitre au Tribunal correctionnel de la Croix-des-Bouquets qui avait ordonné sa comparution personnelle. Le maire Rony COLIN et Bob Anel étaient de très bons amis et sont divisés depuis que ce dernier vit en concubinage notoire avec l'ancienne épouse du maire. A l'occasion de l'exécution de la mesure de comparution personnelle, des personnes armées ayant à leur tête des bandits recherchés par la police dont certains étaient de vrais supporters de l'opération "**Pays lock**" ont occupé le pavé. Ils ont cassé les vitres de la mairie, dépouillé les cambistes de leur argent, volé les téléphones portables des passants, écrit des graffitis favorables au président Jovenel MOISE sur les murs.
49. Le maire principal Rony COLIN a confirmé à la FJKL qu'en la circonstance, un chauffeur de la Mairie, Guerrier Woodz SERSEN a été blessé par balles.
50. **Wilson JOSEPH alias Lanmò San Jou du gang 400 mawozo**, Severe JOSEPH, recherchés par la police, les leaders du gang "**Anba Pikan**" ou "**Baz anba pikan**" situé à Cottard, dirigé par Ti Michel A.C. et des bandits d'autres gangs de quartiers se trouvant en dehors de la Croix-des-Bouquets, "*des argentins*" étaient venus supporter les bandits de la Croix-des-Bouquets qui étaient sur place. Le Tribunal n'a pas pu prendre siège.
51. Ce qui est le plus étonnant, la mairie de la Croix-des-Bouquets se trouve à trois minutes de marche du commissariat de la police qui n'a pas levé le petit droit pour protéger ce bâtiment public. Les policiers ont abandonné les rues pendant ces attaques des bandits armés comme si ces derniers avaient le feu vert des forces de l'ordre pour opérer.

## Tigòdèt - (Mariani-Gressier)

52. La zone de Tigòdèt à Mariani a été le théâtre d'un évènement douloureux les 29 et 30 novembre 2019. Que s'est-il passé?
53. Le 29 novembre vers 5h de l'après midi, Luckner BAZIL a reçu une balle à la main. Il n'a pas identifié les agresseurs qui lui ont tiré dessus car ils étaient tous cagoulés.
54. Le 30 novembre, soit le lendemain vers les 9 heures du soir, huit (8) autres personnes sont victimes. *Trois* (3) d'entre elles sont mortes et *quatre* (4) ont été

blessées par balles et *une* (1) a reçu des coups sur la tête. Cette dernière victime est un non voyant.

### Déroulement de l'attaque

55. Se trouvant dans une ambiance de fête, des jeunes se partagent entre eux des boissons alcoolisées dans un esprit de camaraderie. C'est à ce moment-là qu'un groupe de *cinq* (5) personnes bien armées et capuchées a fait irruption sur le lieu et tiré sur les jeunes.

### Mobile de l'attaque à Tigòdèt

56. Les victimes ont accusé Wilfrid Borde BARTHÉLEMY alias *Panangrenn*, Emmanuel FRANÇOIS dit Manno- ASEC de la zone, élu sous la bannière du *Parti Haitien Tèt Kale* (PHTK)- et Phanel PIERRE alias Mikmik, agent de la PNH, comme étant les auteurs de la tuerie. Ils auraient été identifiés à travers leurs voix et en raison des menaces qu'ils avaient l'habitude de proférer à leur endroit.

57. Ces jeunes montaient la garde autour des barricades qu'ils entreposaient dans la zone dans le cadre de l'opération "**Pays lock**" et étaient l'objet de menaces de la part des personnes identifiées qui se revendiquent du pouvoir. Le mobile de l'attaque est donc politique. Il s'agissait pour des proches du pouvoir de débloquer la zone.

58. Contactés par téléphone sur leur éventuelle implication dans les événements du 30 novembre 2019, Emmanuel FRANÇOIS et Wilfrid Borde BARTHÉLEMY ont nié complètement avoir été impliqués soit de près ou de loin dans l'attaque sur les jeunes à Tigòdèt qu'ils présentent comme des gens qui prenaient le malin plaisir de rançonner les voitures et les passants. Il rapporte qu'un jour ces jeunes avaient même battu et blessé grièvement un policier et c'est grâce à l'intervention d'Emmanuel FRANÇOIS (ASEC) que le policier blessé avait été amené au commissariat d'Oméga.

59. L'ASEC, Emmanuel FRANÇOIS, en a profité pour dénoncer une situation délétère et très violente qui gangrène la zone de Tigòdèt. Il a pointé du doigt certains membres de l'opposition, en particulier le Sénateur Nene Cassy.

60. C'est ce sénateur qui a pris en charge les funérailles des jeunes tués lors de l'attaque, avance l'ASEC, ce qui à son avis confirme l'implication du sénateur dans l'entraînement de ces jeunes à la violence. Cette information sur la prise en charge des funérailles des jeunes tués a été confirmée aux enquêteurs de la FJKL par les survivants et les proches des victimes.

61. Les riverains de la zone confirment que ces jeunes étaient réellement très actifs dans le mouvement de "**Pays lock**" et qu'ils ont dressé constamment des barricades sur la route nationale numéro 2 au niveau de Mariani, en particulier

dans la zone de “Tigòdèt”. Cependant, poursuivent-ils, ces jeunes ne sont pas armés et ils ne constituent pas un groupe de gang. Ils sont des militants opposés au président Jovenel MOISE.

### Tableau bilan des victimes

<b>A.- liste des personnes blessées dans l’attaque</b>		
<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Remarques</b>
CALIX Angelo	M	Cette victime a reçu une balle entre son menton et son cou
BAZIL Luckner	M	Une balle à la main
BERALIS Darline	F	Elle a reçu 2 balles au niveau de sa cuisse
FÉNELON Naïdoubi	M	Victime en état très critique
Anderson A.C	M	Il est atteint par 3 projectiles au niveau de ses pieds
CLÉMENT Julio	M	Il a reçu des coups au niveau de la tête

<b>B.- liste des personnes tuées dans l’attaque</b>		
<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Remarques</b>
PIERRE PAUL Ritchcade	M	Tué d’une balle derrière la tête
PIERRE LOUIS Harold	M	Tué par balles
PIERRE Philistin (Tipierre)	M	Tué par balles

### Assassinats de policiers

62 . Le jeudi 23 janvier 2020, Gaudy SALOMON, ex-agent du *Corps d’Intervention de Maintien de l’Ordre* (CIMO) a été criblé de balles ainsi que sa fille de *treize ans* Alice Ciara SALOMON qui portait encore son uniforme, dans une zone (Lasserre) contrôlée par le gang 400 Mawozo de Wilson JOSEPH alias **Lanmò san jou**. Les nombreux impacts relevés sur le véhicule ne laissent pas de doute sur le fait qu’il était la cible des malfrats qui vraisemblablement l’attendaient et ne voulaient pas le rater. Le sieur Jean Junior DIEUDONNE a été tué aussi dans cette attaque.

63 . Il est évident que les bandits ont pris pour cibles les agents de la Police Nationale d’Haïti. Pour le mois de janvier 2020 seulement, au moins six (6) policiers sont tués par balles. Pour l’année 2019, *trente-huit* (38) policiers avaient été assassinés. *Trente-trois* (33) dans le département de l’Ouest (1) dans le département du Sud (1) au niveau de l’Artibonite (1) dans le département de la Grand-Anse, un (1) dans le Nord-Ouest et (1) dans les Nippes. Il s’agit là d’une situation préoccupante. Si ceux qui sont chargés de protéger la population ne peuvent pas se protéger, c’est qu’on est définitivement dans une République de gangs et l’Etat ne détient plus le monopole de la violence légitime.

## **Recrudescence des actes de kidnapping**

64 Le kidnapping est un crime odieux. C'est un crime qui va à l'encontre des valeurs fondatrices de la Nation haïtienne, première République noire indépendante du monde et la seule par une révolte générale d'esclaves. Haïti ne peut accepter l'idée de voir des groupes armés priver des citoyens-citoyennes de leurs droits, de leur liberté, et les obliger à payer pour recouvrer leur liberté. Ce crime deshumanisant rappelle trop la période de l'esclavage pour être toléré dans notre société.

65 Le nombre de cas de kidnapping recensés ces derniers jours est effrayant. De nombreux cas sont dénoncés tous les jours. Cette situation est inacceptable.

## **III.- Règne de l'impunité officialisée**

66 . Depuis plusieurs mois, le Palais de justice de Port-au-Prince est fermé. Pas d'audience à la Cour d'appel, aucune audience civile au Tribunal civil de Port-au-Prince. C'est l'affaire *L'Etat haïtien vs SOGENER* qui a favorisé la réouverture au rabais du Parquet de Port-au-Prince et du Décanat.

Pas d'assises criminelles avec assistance de jury depuis bientôt deux ans au Palais de justice de Port-au-Prince; des prévenus arrêtés attendent jusqu'à *trois mois* en garde à vue alors que la Constitution prévoit *48 heures*. Les cabinets d'instruction fermés pendant plusieurs mois recommencent à travailler sur des cas exceptionnels.

67 . Dans le même temps, les crimes se multiplient à longueur de journée à Martissant, à Village de Dieu, à Canaan, à la Croix-des-Bouquets, à Savien, dans le Plateau Central et un peu partout dans la région métropolitaine et à travers tout le pays sans que les bandits soient identifiés, poursuivis, arrêtés et soumis à la justice répressive.

68 . Des quartiers entiers sont abandonnés aux gangs armés sans aucune présence policière. Ils tuent, décapitent, volent, violent, soumettent des gens à des actes de torture, des actes dégradants et inhumains, impunément. Ils publient leurs forfaits sur les réseaux sociaux sans être inquiétés. L'Etat n'existe pas. Ils imposent leur loi même dans l'enceinte des tribunaux.

69 . Le règne de l'impunité est donc officialisé.

## Conclusion

- 70 . Haïti offre aujourd'hui au monde l'image angoissante d'un Etat failli où ses fils et ses filles sont soumis à l'horreur, à la terreur, à la violation systématique de leurs droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la dignité, à l'intégrité physique et morale.
- 71 . Les responsables pèchent par désinvolture, négligence coupable, cruauté et amour démesuré du pouvoir pour se servir et non pour servir. Le pouvoir est insensible à la misère et aux souffrances du peuple.
- 72 . Un pouvoir incapable de protéger les droits et de garantir la sécurité de son peuple ne peut que conduire son pays inéluctablement vers la ruine et réduire son peuple à la mendicité internationale.
- 73 . **La Fondasyon Je Klere (FJKL)** invite les responsables de l'Etat à tirer les conséquences de leur inconséquence et à favoriser un climat propice à un nouveau départ.

**Port-au-Prince, 6 février 2020**

RAP/FJKL/06022020/1Recrudescence des actes de violence et de cruauté : la Fondasyon Je Klere appelle les responsables de l'Etat à favoriser la création d'un climat propice à un nouveau départ.